



Demande de piece au bureau des ordres

Par **Paparico**, le **02/08/2015** à **08:17**

Bonjour,

A la suite d'une plainte calomnieuse de mon ex epouse, mes enfants mineurs ont ete auditionnés par le gendarmerie.

Le jour meme j'ai pu lire les auditions. L'une d'entre elles est éloquente concernant les absurdités éducatives de la mere (mon ex femme).

Deux ans plutard, alors que cette femme continue les attaques, je me decide enfin a riposter. Le service entraide me donne la marche a suivre.

Je demande par courrier, au procureur, toutes les plaintes classées sans suite ainsi que les auditions de mes enfants. Le but étant de déposer une plainte pour dénonciation calomnieuse et faire calmer l' hystérie de la mere.

Il faut savoir que suite a cette plainte pour maltraitance sur enfants, nous fumes, ma compagne et moi, l'objet de perquisition au domicile, passage devant le juge des enfants, contraints a une AMO

J'en ai plus que marre.

Le procureur ne veut pas me fournir (ni a l'avocat) ces auditions.

Que dois je faire ?

Cordialement